

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 12 (1927)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.):
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Impression et Expédition:
Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne.

Rapport du Conseil de Surveillance de l'Union

*présenté à l'Assemblée Générale d'Einsiedeln, le 16 mai 1927,
par le président, M. Schwaller, professeur à Fribourg.*

—o—

Raiffeisenistes,

De toutes les contrées de la Suisse, vous êtes venus à Einsiedeln pour prendre connaissance de la situation de notre Fédération et de notre Caisse Centrale. J'ai pleine conscience de la responsabilité qui adhère à la tâche que j'ai à accomplir ici.

Vous êtes venus pour connaître la situation actuelle. Vous avez le droit de connaître la vérité et moi j'ai le devoir de vous la dire. Et bien, Messieurs, je puis vous dire en toute conviction: Dieu soit loué, tout va pour le mieux. Nous avons eu une bonne année, soit pour l'Union, soit dans la Caisse Centrale. Et c'est avec plaisir que je vous donne un bref aperçu rétrospectif.

Le Comité de direction, comme d'habitude, s'est réuni quatre fois en séance, toutes chargées de longues listes de tractanda. Le Conseil de surveillance a consciencieusement fait ses révisions à St-Gall.

M. le Dr Stadelmann a déjà élaboré avec un soin minutieux, une grande partie de l'histoire de notre Fédération. Ce travail aura l'occasion d'être donné pour ainsi dire comme le premier monument Raiffeiseniste dans notre pays. Je rappelle aussi le souvenir de M. Mounoud, à Palézieux, qui a donné sa démission comme rédacteur du «Messenger». Comme membre du Comité de direction et comme rédacteur, M. Mounoud a rendu pendant bien des années de très grands services à la cause Raiffeiseniste. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements.

Comme vaillant défenseur de notre cause, citons aussi M. Stutz, et souhaitons que sa motion au Grand Conseil argovien soit couronnée de succès.

Nous pourrions ajouter toute une rangée de promoteurs du mouvement Raiffeiseniste. Ce sont ces hommes qui, dans plusieurs cantons, préparent le terrain à de nouvelles fondations de Caisses. Leurs succès sont réjouissants. Nous comptons aujourd'hui 425 Caisses.

A la tête des affaires, nous trouvons toujours notre directeur, M. Stadelmann. D'une main sûre, il dirige le gouvernail. Nous admirons sa prudence et sa prévoyance, deux qualités qui le prédestinent comme chef des affaires Raiffeisenistes en Suisse.

Pour la révision des Caisses, notre secrétaire, M. Heuberger, s'est acquis de grands mérites. Ce n'est pas toujours facile de dire la vérité aux gens. M. Heuberger a certainement la juste conception du travail d'un réviseur. Il possède aussi pour ce métier, souvent délicat, l'indispensable intrépidité. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir ces hommes à notre service.

Les autres réviseurs aussi, accomplissent leur travail avec une louable promptitude et exactitude. Chez nous, nous ne connaissons pas les réviseurs trop arrangeants et faciles. Là, les deux comités sont unanimes: Nous approuvons et encourageons nos réviseurs.

Je cite aussi tout le personnel pour son travail actif et soigné. Que les bonnes traditions qui existent au Bureau de notre Centrale soient maintenues à l'avenir.

Notre Fédération s'est agrandie; nous comptons au Nouvel-An 405 Caisses, avec 34,631 membres. L'unité règne dans nos rangs. La différence de langue, de confession, de convictions politiques ne viennent pas troubler notre paix. La Fédération Raiffeiseniste se présente bien parmi les différentes sociétés suisses. Nous sommes unis et forts, parce que nous poursuivons notre but, fidèles aux statuts. Nous pouvons nous réunir à St-Gall, Bâle, Lucerne, Fribourg, Lausanne, Einsiedeln, toujours nous marchons en colonnes serrées, fidèles aux principes Raiffeisenistes. Notre unité, voilà notre force. J'admire et je loue ce bon esprit et je vous conjure de le garder. Notre belle œuvre sera alors une inébranlable forteresse de paix et de fraternel secours.

Je viens aux affaires et m'adresse à M. Müller, directeur de la Société Fiduciaire, à Zoug, lequel a bien voulu faire lui-même la révision de notre Caisse Centrale. L'appréciation de cet homme de métier, avantageusement connu, nous est précieuse. Son rapport contient 22 pages. Il discute quinze points du bilan; la caisse, les banques, le portefeuille, les comptes-courants, les valeurs, les coupons étrangers, le matériel, l'immeuble, les créanciers, le mobilier, les obligations, les parts d'affaires, les réserves, les cautionnements. Aux pertes et profits, il touche à treize points: les frais généraux, les indemnités de voyage, l'impôt, les dépenses pour les deux comités, les intérêts, les ports et téléphones, la propagande, les bulletins, les commissions, le compte de l'immeuble, les bénéfices du Portefeuille et des papiers de valeur, les revenus des révisions, l'achat de valeurs. Ces 28 chapitres du rapport présentent un travail exact et intéressant. C'est une analyse jusqu'aux détails de toute la marche des affaires, et nous admirons l'art du réviseur, M. Müller. Ce rapport avec ses 28 chapitres a été discuté par le Comité de surveillance. Comme nous ne pouvons entrer dans tous les détails, je soulèverai quelques points seulement:

Nous voulons attribuer aux réserves fr. 40,000. Sur la base du bilan, cette somme pourrait être plus forte, mais nous devons considérer que les Caisses ont payé pour leurs dettes auprès de la Caisse Centrale, un quart pour cent de moins que l'an dernier, tandis que la réduction de taux pour les dépôts ne s'est effectuée qu'au 30 juin.

Cette année, les frais généraux de la Centrale sont donnés en deux chiffres, ce qui permet de constater que les dépenses faites pour les révisions arrivent à fr. 33,000.

Tous les frais généraux de la Fédération sont de fr. 104,000. C'est un peu plus que l'année dernière, mais en comparaison à la somme du bilan, ils n'ascendent qu'à 60 centimes par fr. 100; donc, proportionnellement, moins que l'année précédente où ils étaient de 66 centimes pour 100 francs.

Dès le commencement de l'année 1925, nous avons toujours le même nombre d'employés au Bureau, et cependant les Caisses affiliées ont augmenté de 70 et la somme du bilan s'est accrue de six millions de francs. Cette situation est possible par le fait que nous avons un personnel bien initié au travail. Nous ne pouvons donc pas nous plaindre d'avoir de gros frais, bien au contraire, nous devons constater avec plaisir que notre directeur applique aussi très visiblement les principes Raiffeisenistes à la Centrale.

Notre dépôt de matériel contient 130 livres et formulaires pour les Caisses de langue allemande, 90 pour les Caisses de langue française et 12 pour les Caisses de langue italienne. En tout 2,598 paquets ont été expédiés. Le roulement d'affaires du dépôt de matériel se chiffre par fr. 39,231,50, donc 170 paquets et fr. 7,600 de plus que l'année précédente.

238 Caisses se sont assurées contre le vol, et la somme totale de cette assurance est de fr. 19,850,000.

Cette année, 312 Caisses ont eu la visite de l'inspecteur; ce chiffre était de 231 l'année dernière. Il y a donc une augmentation de 81 révisions. Le 77 pour cent des Caisses ont été révisées. Pour l'année 1927 nous espérons que le quatre-vingt pour cent des caissiers auront le plaisir d'être surpris par les réviseurs. Tous les caissiers doivent donc être sur leur garde.

Oui, les révisions sont notre force. Nous ne pouvons assez nous féliciter d'avoir les révisions obligatoires; nous avons beaucoup d'ennemis et de jaloux, mais ils ne peuvent nous nuire énormément, car les révisions obligatoires nous font respecter.

La plupart des révisions annoncent un très bon résultat, cependant il y a un certain nombre de Caisses qui ne tiennent pas suffisamment compte des remarques du réviseur. Quelques caissiers taxent les remarques du réviseur d'exagération. Plusieurs de ces Messieurs croyant tout savoir mieux, n'ont pas voulu écouter les réviseurs; ils ont dû en subir les conséquences. Lorsqu'une Caisse est menacée d'une perte ou entre dans une situation fâcheuse, nous devons constater que régulièrement le réviseur a signalé la chose dans son rapport, deux ou trois ans à l'avance. Mais le caissier avec les membres des comités ont trouvé la remarque du réviseur bien pédante et peut-être même ont-ils envoyé une lettre de protestation à St-Gall. Qu'arrive-t-il cependant? Quelques temps après, ces Messieurs se voient dans l'obligation d'écrire de nouveau à St-Gall, mais cette fois la lettre a un autre ton. On supplie la Fédération, cette bonne mère, de venir au secours et de réparer les «pots cassés». Vous pouvez vous représenter quelle réponse la Centrale de St-Gall leur fait parvenir.

(A suivre).

Fédération du Jura-Bernois



Lorsqu'elle est bien préparée et menée avec entrain, une assemblée de Fédération régionale est toujours instructive et intéressante pour les délégués des Caisses locales qui y participent.

La belle réunion de la Fédération des Caisses du Jura-Bernois qui eut lieu le 21 courant, à St-Ursanne, la charmante

capitale du Clos-du-Doubs, vient de le démontrer une fois de plus. Trente-deux délégués y participèrent ainsi qu'une dizaine d'invités. M. Membrez (Courtételle), président de la Fédération, dirigea les débats de main-de-maître. Dans une belle péroraison, il ouvrit la séance en saluant les délégués et les invités en leur souhaitant une cordiale bienvenue dans la sympathique cité du Doubs. Si ce charmant coin du Jura ne possède qu'une seule Caisse encore, il est persuadé que le grain qui sera semé aujourd'hui germera et fructifiera aussi.

Après que M. Gigon (Noirmont) eut donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Membrez présenta un rapport présidentiel très étendu et documenté que nous regrettons, faute de place, ne pouvoir publier in-extenso. Nous devons nous borner à ne citer que quelques fragments :

Le résultat du second exercice est très satisfaisant. Le nombre des Caisses a augmenté de quatre unités depuis l'année dernière et le Jura compte actuellement 19 Caisses affiliées à l'Union dont une ne fait pas partie de la Fédération. Il adresse des remerciements tout spéciaux à M. l'abbé Montavon, directeur général, qui travaille avec un zèle infatigable à la création de nouvelles Caisses et partant, à l'amélioration des conditions de vie de la classe laborieuse jurassienne. C'est petit à petit que l'oiseau fait son nid; si les chiffres qu'enregistrent les Caisses jurassiennes sont modestes en comparaison de ceux que justifient certaines Caisses d'autres cantons, les progrès réalisés n'en sont pas moins surprenants. Il n'y a que cinq ans à peine que l'idée a pris pied dans le Jura; elle a marché dès lors à pas de géant. La Fédération compte déjà environ 800 membres. L'épargne a particulièrement fait des progrès et le nombre des déposants se monte à 800, avec des dépôts atteignant un demi-million de francs en chiffre rond.

Usons de notre influence pour encourager les dépôts dans les Caisses locales où les déposants trouveront certainement un taux avantageux; la discrétion et les plus grandes garanties possibles. Agir ainsi, c'est travailler non seulement en faveur de la Caisse, mais aussi en faveur de voisins co-sociétaires moins favorisés, qui trouveront à emprunter à des conditions favorables. C'est réaliser ce principe: «L'argent du village au village». En traitant les petites opérations, les Caisses Raiffeisen ne se posent pas en rivaux des banques, elles ne font que compléter leur activité. Au lieu d'être critiquées comme elles le sont souvent, nos Caisses devraient plutôt être au contraire, l'objet de la bienveillance des autres établissements financiers, comme aussi des autorités. Il faut travailler encore et toujours à gagner et à mériter la confiance, condition sine qua non de la prospérité. Que les comités locaux observent toujours les statuts sans y déroger jamais, et qu'ils sachent lier l'amabilité à la fermeté.

Soyons tous, conclut M. Membrez, des Raiffeisenistes convaincus et nous ferons des progrès surprenants dans l'intérêt de notre population agricole et ouvrière à laquelle nous devons vouer toute notre sollicitude.

L'Assemblée ne ménage pas ses applaudissements à son président pour son bel et enthousiaste exposé.

Les tractanda courants sont ensuite liquidés. M. Clément Marquis (Mervelier) remplacera au Comité, comme caissier, M. Cuttat, démissionnaire ensuite de départ. Les Caisses de Bourrignon et de Cœuve participeront à la prochaine assemblée générale de l'Union, en 1928. Il est ensuite décidé de faire donner, vers la fin novembre prochain, à Glovelier, un cours d'un jour de comptabilité et d'administration à l'usage des caissiers et des membres des Comités. La cotisation

annuelle pour 1927 a été fixée ensuite à fr. —.30 par membre.

M. le président attire l'attention de l'Assemblée sur la « Caisse de garantie financière pour petits paysans, à Brougg » et invite les Caisses à faire connaître cette bonne institution. Peut-être que certains de leurs membres pourraient prétendre à ses services.

Très touché parce que St-Ursanne a été choisi comme lieu de réunion, M. le révérend doyen Quenet, en quelques mots d'une belle envolée, assure aux délégués toute sa sympathie, et espère qu'une Caisse Raiffeisen se fondera bientôt aussi dans sa paroisse.

C'est ensuite M. Heuberger, secrétaire de l'Union Suisse, qui apporte aux délégués le salut de notre organisation nationale. Il se plaît à soulever l'entrain qui se manifeste actuellement dans le canton de Berne pour la cause Raiffeiseniste. Huit nouvelles Caisses bernoises se sont constituées dès le 1^{er} janvier; quatre dans le Jura et quatre dans l'Oberland. Si l'Union défend les intérêts des Caisses affiliées sur le terrain fédéral, fait les révisions, pourvoit aux besoins financiers, fournit les formulaires, assiste les caissiers lors de la mise en activité et donne les renseignements nécessaires, il faut encore les Fédérations Régionales pour la sauvegarde des intérêts des Caisses dans le domaine cantonal et pour la propagande: Les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont réjouissants et le secrétaire central en félicite particulièrement M. le curé Montavon, l'infatigable promoteur du mouvement dans le Jura. L'avenir peut-être regardé avec confiance, l'œuvre manifestera son rôle bienfaisant pour l'indépendance financière et le progrès du peuple jurassien.

M. l'abbé Montavon, directeur de la Fédération, remercie ensuite l'Union Suisse qui favorise les nouvelles fondations en livrant le matériel nécessaire à la mise en activité, en assistant les nouvelles Caisses, en donnant les conseils et les instructions dont les caissiers et les membres des Comités ont si besoin, au début.

Un échange de vue intéressant a ensuite lieu sur plusieurs questions courantes de gestion. On traite de l'estampillage des actes et carnets, ainsi que des impôts. Parmi des capitaux susceptibles d'être placés auprès des Caisses Raiffeisen se trouvent les fonds de communes, de paroisses et fonds pupillaires. On a émis quelques fois l'opinion que ces capitaux ne pouvaient être déposés auprès des Caisses Raiffeisen. C'est une erreur. Il suffit de consulter, pour s'en convaincre, la loi bernoise sur l'introduction du C.C.S. du 28 mai 1911. L'article 44 est formel sur ce point, lorsqu'il dit: « L'autorité tutélaire prendra en sa garde les titres, objets de prix, documents importants et autres choses semblables du pupille et les déposera en lieu sûr. L'argent important sera placé à la Banque Nationale, à la Caisse d'hypothécaire ou dans toute autre maison de banque désignée par l'autorité tutélaire, sous sa responsabilité. (Article 426 C.C.S.) ».

L'article 27 de la dite loi institue le Conseil Municipal comme autorité tutélaire ordinaire. De son côté, l'article 6, alinéa 2, attribue également à ce Conseil la surveillance sur les fondations relevant de la commune. Donc le placement des fonds pupillaires et communaux peut être légalement effectué auprès des Caisses Raiffeisen.

La commune de Fontenais présente le cas très intéressant de la Société d'Assurance du Bétail de la localité qui avait placé ses fonds auprès de la Caisse et qui a été mise en demeure par le Gouvernement bernois de les retirer en vertu de la loi du 14 mai 1922, sur la matière qui exige que toutes les sommes importantes soient déposées dans établissement financier, faisant partie de l'Association de Révision des Banques et Caisses d'Epargne Bernoises.

Un recours va être présenté, et il sera intéressant de connaître le prononcé final dans cette affaire.

Le secrétaire de l'Union met également les Caisses en garde contre l'acquisition de coffre-forts d'occasion, qui sont souvent très désavantageuses. On devrait toujours s'adresser à l'Union qui conseillera les Caisses.

Cette seconde assemblée générale de la Fédération du Jura-Bernois fut pleinement réussie. Ce fut une belle et instructive journée, qui marquera dans les annales du mouvement. Elle contribuera à resserrer les liens qui unissent les Caisses entr'elles; elle augmentera la considération et la confiance dont elles jouissent et propagera toujours plus dans les fertiles campagnes jurassiennes, la bonne idée du mutualisme dans le domaine du crédit agricole.

Chronique Etrangère.

Décès du Dr Crüger

Le docteur Hans Crüger, administrateur général de l'ancienne fédération des associations coopératives allemandes reposant sur l'entraide mutuelle, est décédé en janvier 1927. Sans l'avoir connu personnellement, nous possédons un certain nombre de conférences qu'il donnait soit aux congrès de sa fédération, soit à ceux de la coopération française. Il nous sera donc permis de consacrer ici quelques lignes à cette personnalité qui pendant 28 ans, de 1896 à 1924, a assumé la charge d'inspirer et de diriger l'importante fédération des sociétés coopératives allemandes, fondées par Schulze-Delitzsch.

Le docteur Crüger fut en Allemagne, le défenseur irréductible du principe d'initiative privée et l'adversaire intransigeant de l'intervention de l'Etat dans la vie et l'organisation de la coopération. Sa fidélité à ces deux principes fit à la fois la force et la faiblesse de sa fédération. Sa force, en ce qu'elle soutint et développa chez les sociétés coopératives et leurs membres le sens de l'effort, le sentiment de la responsabilité, l'habitude de l'épargne et la mise en valeur des capitaux libres. Sa faiblesse, en ce qu'elle ferma les portes de sa fédération à une foule d'associations de petits industriels et de modestes artisans, pour lesquelles l'aide de l'Etat était une nécessité et qui constituèrent une fédération parallèle.

De caractère autoritaire et servi d'ailleurs par une grande compétence, l'éminent mutualiste a pu, jusqu'à la guerre, préserver sa fédération de dissidences graves, encore qu'il n'ait pu empêcher un certain nombre de sociétés de se séparer de lui: mais c'était là une scission de peu d'importance, et le gros de ses effectifs, les banques comme les caisses de crédit restèrent fidèles à la doctrine de Schulze-Delitzsch. La guerre modifia ses dispositions. Le docteur Crüger se vit contraint de se rapprocher de ses adversaires. En 1917, il dut s'allier avec la Fédération Centrale des Coopératives de Consommation et les deux grandes Fédérations Centrales Agricoles d'Allemagne, soit celle fondée par M. Haas, soit celle des organisations Raiffeisen, pour la défense des intérêts communs à ces fédérations et à la sienne. Trois ans plus tard, un autre rapprochement s'opéra entre sa fédération et celle des coopératives industrielles. En 1921, la fusion entre ces deux fédérations était décidée, pour faire place à une seule organisation centrale. Le docteur Crüger en fut nommé directeur général. Mais ce n'était là qu'un hommage rendu à son nom.

Lorsqu'en 1924, on entra dans la période critique qui devait conduire de l'inflation à la stabilisation, les besoins

d'argent étaient tels que les coopératives de crédit allemandes se virent menacées dans leur existence même. Toutes étaient appauvries. Le marché des capitaux n'existait pour ainsi dire plus et il leur était impossible de se procurer auprès du public les fonds indispensables. Dans ces conjonctures, Crüger n'hésita pas à conseiller à ses mutualités de crédit de recourir à la Caisse Centrale de l'Etat pour sauver la situation.

Cet abandon forcé des principes qui lui étaient si chers et dont il avait été le plus opiniâtre défenseur contribua à altérer sa santé.

Peut-être, en écrivant l'histoire des 75 ans d'existence de la fédération, fondée par Schulze-Delitzsch, pourrait-on donner pour titre à cette belle étude: grandeur et décadence d'une doctrine. Ce qui fit sa grandeur, ce fut la noblesse de l'effort demandé à l'initiative privée. Mais son tort fut d'être exclusif et de ne pas comprendre qu'il est des cas, des situations où l'initiative privée peut être légitimement secondée par des interventions publiques. Les événements se sont chargés de lui faire comprendre que les principes financiers ne sont pas des dogmes intangibles et que si, en temps normal, une certaine aristocratie financière coopérative — comme sont nos mutualités de crédit — peut et doit se suffire par l'application du principe de l'initiative privée, il en est autrement en temps de crise grave. V.R.

Du caractère des relations entre les Caisses locales et la Caisse centrale de l'Union

On constate que les Caisses de Crédit Mutuel manquent parfois de cohésion et d'esprit de corps. Indépendantes les unes des autres, certes, elles le sont partout et doivent le demeurer; chacune d'elles ayant son rayon d'action bien délimité, doit vivre sa propre vie. Cependant aucune ne pourrait subsister longtemps, ni surtout se développer, en demeurant dans un isolement complet; la démonstration en a été faite par l'expérience du conseiller national et d'Etat, de Steiger, fondateur de la première Caisse Suisse à Schosshalde, vers 1880.

De par la nature même de ses fonctions, une Caisse ne peut suffire constamment à elle-même; il lui faut un débouché pour le placement des capitaux qui lui sont confiés et dont elle ne trouve pas l'emploi immédiatement dans son champ d'activité, ou bien, si elle ne dispose pas des fonds nécessaires pour satisfaire toutes les demandes d'emprunt de ses membres, il lui faut chercher à se les procurer. Où placer les excédents de capitaux dont certaines Caisses peuvent disposer et où trouver d'autre part, les fonds dont d'autres Caisses peuvent avoir besoin?

Il saute aux yeux que la solution de ce problème consiste à prendre les excédents disponibles d'une part pour satisfaire les besoins d'autre part; autrement dit la seule réponse logique et pratique à donner à la question posée est de créer un organe de compensation entre les Caisses. C'est bien là ce qui a été fait en Suisse comme dans d'autres pays, par la constitution de l'Union Suisse et l'institution d'une Caisse Centrale.

La nécessité de cet organisme, pourtant indispensable pour assurer toujours le fonctionnement normal des Caisses locales est cependant plus ou moins méconnu dans certains milieux, tandis qu'ailleurs il ne fait l'objet d'aucun doute.

Une banque ne peut remplir pour les Caisses locales, le rôle d'une Caisse Centrale, spécialement créée et organisée à cet effet. Les banques ont de tout autres principes que

ceux qui sont à la base de nos institutions de crédit mutuel, et qui font précisément la force et la valeur de ces dernières. Considérant les Caisses de Crédit Mutuel comme une clientèle qu'il lui serait avantageux de s'attacher, une banque pourrait leur consentir momentanément des conditions de taux très favorables peut-être. Elle pourrait aussi se charger de procéder à leurs révisions, à la vérification et au contrôle de leur comptabilité, mais ne le ferait probablement qu'à des conditions plus onéreuses et certainement pas dans l'esprit qui doit animer une instance de révision, soucieuse de contribuer au développement et à la bonne marche des Caisses. Elle ne trouverait pas beaucoup d'intérêt à s'occuper de leur procurer les fournitures nécessaires, de leur donner des renseignements, des directions, des conseils, en se plaçant au point de vue des principes qui doivent les guider. Quant à la défense des intérêts et des principes des Caisses, quant au développement du mouvement Raiffeiseniste et à la propagande pour la fondation de nouvelles associations de crédit, il est de toute évidence qu'on ne pourrait attendre d'une banque qu'elle s'en occupât activement. Celle-ci ne pourrait donc se substituer à une organisation formée par les Caisses elles-mêmes, qu'au préjudice de ces dernières et ne remplacerait jamais qu'incomplètement et désavantageusement cette organisation. Enfin les expériences du curé Fräber, l'initiateur et le premier président de l'Union Suisse, ont abondamment démontré qu'il n'y a qu'un moyen pour les Caisses d'échapper à l'emprise des banques et de sauvegarder leur indépendance, c'est de posséder leur propre Centrale.

C'est pourquoi les Caisses affiliées doivent rester bien unies et demeurer fermement attachées au faisceau national, même s'il leur fallait pour cela renoncer à certaines commodités ou consentir à de légers sacrifices. Elles trouveront dans la suite d'amples compensations dans les facilités toujours plus grandes que l'Union Suisse pourra leur accorder et dans les avantages qu'elle leur assurera toujours mieux à mesure qu'elle se développera, qu'elle augmentera ses réserves et perfectionnera son organisation. Le but et la raison d'être de l'Union lui imposent d'ailleurs le devoir d'assurer la bonne marche des Caisses qui lui sont affiliées, de favoriser leur développement et de travailler à leur prospérité. On peut être assuré qu'elle ne faillira pas à l'accomplissement de ce devoir si de leur côté, les Caisses lui demeurent fidèles et travaillent résolument avec elle. C'est en vue de cela que les organes dirigeants des Caisses doivent toujours faire de mieux en mieux. Ils doivent considérer en regard de légers avantages immédiats, la nécessité qu'il y a pour des associations comme les nôtres de rester unies et de posséder une forte organisation sans laquelle elles couraient des risques et des dangers qui compromettraient peut-être irrémédiablement leur avenir et la propagation de ces utiles institutions dans nos campagnes.

(Extrait d'un rapport de la Fédération vaudoise.)

Quelques pensées à méditer

La Coopération ne peut se développer que proportionnellement aux qualités morales et intellectuelles de ceux qui la pratiquent.

Herbert Spencer.

L'intérêt personnel n'est que la prolongation en nous de l'animalité. L'humanité ne commence dans l'homme qu'avec le désintéressement.

Amiel.

Edit. resp.: Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.